

Montpellier, le 18 février 2011

Lettre ouverte à monsieur Salessy, Directe du Languedoc-Roussillon

Monsieur le Directe,

Le pré projet d'aménagement définitif des locaux nous a été transmis avec un délai de retour d'observations d'ici fin février.

Le délai imparti est absolument intenable.

- 1) ce pré projet en possession des agents et de leurs OS est incomplet. Il ne concerne que l'aménagement de l'espace UT qui est envisagé sur les 3 premiers niveaux des 2 tours.
- 2) Et donc nous n'avons aucune information sur les 4,5 niveaux supérieurs, qui doivent être occupés par nos collègues de l'UC (siège).
- 3) Il n'y a aucune prise en compte nous semble t il des conclusions du programmiste.
- 4) Les décisions « politiques » de configuration des services ne sont pas prises, ou en tout état de cause, non communiquées aux agents et aux OS (nombre de services documentation, nombre de sections, par exemple)

Cette transmission du pré projet n'a fait l'objet d'aucune présentation ni discussion, ni avec les agents ni avec leurs représentants syndicaux ni en CHSL ou CHSR.

Plusieurs problèmes nous font rejeter d'ores et déjà ce pré projet et demander le report du délai ridicule qui nous est imposé, afin qu'il soit possible de réfléchir en concertation avec l'ensemble des agents concernés :

1) Les bureaux collectifs

La circulaire du 14/4/1995 du ministère du travail, relative aux lieux de travail, stipule que la norme NF X 35-102 doit être prise pour référence.

Cette norme indique dans son article 5-2 que « la surface minimale recommandée est de 10m² par personne que le bureau soit individuel ou collectif » et que « si l'activité principale des occupants d'un bureau collectif est fondée sur des communications verbales, il est nécessaire de prévoir 15m² ».

Cette norme, dans son champ d'application, exclut la prise en compte notamment des salles de réunion des surfaces réservées à chaque poste de travail. Cette norme s'attache à la surface effectivement et immédiatement utilisable par l'agent et autour de son poste de travail.

Force est donc de constater que notre ministère ne respecte pas les règles qu'elle fixe à tous les constructeurs de bureaux et qui s'appliquent à la fonction publique.

- les bureaux individuels répondent peu ou prou à la norme AFNOR, sachant toutefois que le programmiste avait signalé que pour un bureau de moins de 10m², il était nécessaire de changer le mobilier et l'outil informatique (alors même que des écrans plus grands viennent de nous être attribués).
- les bureaux collectifs, eux, ne répondront pas du tout à la norme minimale, puisqu'il est envisagé d'avoir jusqu'à 3 personnes dans 23 à 27 m².
- De plus, les missions des agents impliquent beaucoup d'échanges téléphoniques et d'accueil du public. La norme dans ce cas indique qu'il faut 15 m² par agent dans le bureau. C'est donc 30 m² qu'il faut prévoir pour 2 personnes travaillant dans un même bureau et ayant une activité avec échanges téléphoniques et réception du public, et 45 m² pour 3 personnes qui travaillent dans ces mêmes conditions.

2) les autres locaux de travail

En l'absence totale de transparence sur l'aménagement des deux tours sur les 8 niveaux, les agents sont dans l'impossibilité de se prononcer valablement sur les implantations des locaux doc et salles de réunion.

3) les locaux non pris en compte dans les m² de la SUN (la SUN est la surface utile nette ou surface de travail réelle ou potentielle)

- les locaux sociaux : locaux syndicaux, bureau de l'assistante sociale, infirmerie, douches – vestiaires, activité culturelle (ATLAS'S), MGAS
- les services généraux : réception et local courrier
- cafétéria

Où seront situés ces locaux, quelles surfaces leur seront attribuées ?

4) les parkings

Quelle projection a été faite au regard des besoins des agents ? Nous demandons que soit compté l'ensemble des places actuellement financées, intérieur et extérieur, le nombre de voitures de service, et que les projets de stationnement fassent l'objet de consultations des agents.

Par ailleurs, quel espace vraiment accessible et sécurisé pour les deux roues ?

C'est pourquoi nous vous demandons :

- la communication du projet immobilier global***
- un entretien de toute urgence***
- le report significatif du délai d'élaboration des plans des futurs locaux définitifs***